

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 7 AVRIL 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

Convocation du 30.03.2022
Affichage du 30.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 30.03.2022, affichée le 30 février 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe Mme BRAULT Roselyne, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M SOUTIF Patrick (premier adjoint) remplace M COUDRAY Pascal, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe, Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Jean Claude JUSZEZAK est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.04.083

AVENANT JSA ARCHITECTURE – MARCHE MO DEMOLITION BATIMENTS CARREFOUR EHPAD

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Président n°2021-106 concernant le choix du maître d'œuvre pour la démolition des bâtiments dans le cadre de l'opération « aménagement des abords de l'EHPAD et du carrefour RD8-RD111 à Longny au Perche.

Il a été confié à JSA Architecte une mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération démolition pour un coût de travaux estimé 85 000 € HT TTC soit une mission de maîtrise d'œuvre arrêtée à un coût de 7 650 € HT représentant 9% de l'estimation prévisionnelle des travaux.

Un avis public à la concurrence a été envoyé sur la plate-forme dématérialisée le 20/10/2021 avec une remise des offres fixée au le 16/11/2021 à 12 h.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 06.12.2021 afin de procéder à l'ouverture des plis et l'enregistrement des offres, avant analyse.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 15.12.2021 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre JSA architectes.

Le coût définitif des travaux après appel d'offre a été arrêté à 97 905.36 HT, soit une plus-value de 12 905.36 € HT essentiellement due aux travaux de désamiantage non prévisibles initialement.

Les clauses de la convention de maîtrise d'œuvre prévoient un ajustement du montant de la mission de maîtrise d'œuvre si le montant de l'opération diffère sensiblement de l'enveloppe initiale prise en compte dans le cadrage de mission.

Il convient donc d'établir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour fixer le montant définitif de rémunération des honoraires.

Le coût de la mission globale de maîtrise d'œuvre s'élèverait à : 8 811.48 € HT (9% de 97 905.36 € HT) soit : 10 573.78 € TTC.

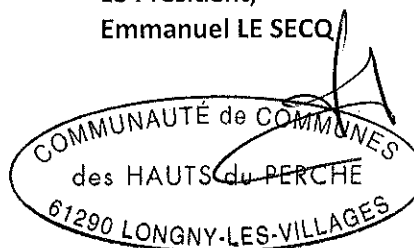
Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- D'approuver le nouveau cout prévisionnel des travaux arrêté à la somme de 97 905.36 € HT
- D'approuver le nouveau montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre en découlant, arrêté à la somme 8 811.48 € HT, soit 10 573.78 € TTC
- De l'autoriser à signer l'avenant n°1 au contrat du maitre d'œuvre JSA Architecte tel qu'annexé à la présente délibération et tous documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme


*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECO





Référence affaire : 2114
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Hauts du Perche
Projet : Aménagement du carrefour - Longny les Villages

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 
ID : 061-200068856-20220407-2022_04_083-DE

Entreprise : Atelier Jsa
Adresse : 22 route de Paris - BP 37
61600 LA FERTE MACE

Date du contrat : 10-mai-21

AVENANT N° 1

Article 1 - Exposé des motifs

Le contrat dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre survisé, la rémunération du maître d'œuvre a été initialement fixée à la somme de 7 650,00 € HT, représentant 9,00% de l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux arrêtée à 85 000,00 € HT.

L'article P6 du marché concerné dispose que la rémunération provisoire évoluera jusqu'à une meilleure connaissance du montant de l'estimation des travaux.

Cet avenant a pour objet de fixer le coût définitif des travaux (hors travaux complémentaires) et le forfait provisoire de rémunération. Le coût définitif des travaux est arrêté à 97 905,36 € HT (montant des marchés des entreprises) soit une plus-value de 12 905,36 € HT essentiellement due aux travaux de désamiantage non prévisibles initialement. Un nouvel avenant pourra être établi après le décompte général et définitif pour fixer le montant définitif des honoraires.

Article 2

Conformément à l'article P6.1 du contrat d'architecte, le calcul de la rémunération provisoire est donc arrêté comme suit :

Taux de rémunération : 9,00%

Forfait provisoire de rémunération HT	8 811,48 € (soit une augmentation de 1 161,48 € HT)
Montant TVA 20,0%	1 762,30 €
Montant TTC	10 573,78 €

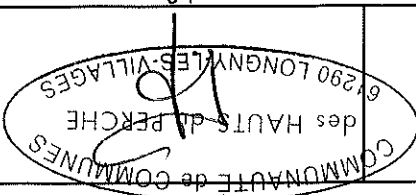
Article 3

Pour tout ce en quoi il n'est pas dérogé par le présent avenant les clauses et conditions du marché initial sont maintenues sans changement.

Fait en 3 exemplaires, le 16 février 2022

Le Maître de l'Ouvrage,

Signature du Maître d'Œuvre



Démolition et travaux de reprise de bâtisses pour l'aménagement du carrefour.
RECAPITULATIF DES TRAVAUX PAR LOT

En date du : 19/01/2022

2114 - CDC Hauts Perche - Démolition de bâtisses dans un carrefour - Longny

N°	Désignation des lots	Nom Entreprises	% du lot sur le marché total	Marché de base H.T.	Total H.T.	TVA	Total TTC
01	DESAMANTAGE	SAS SAN STAP	16,148 %	15 810,00 €	15 810,00 €	3 162,00 €	18 972,00 €
02	DÉMOLITIONS.	Entreprise TTA	39,834 %	39 000,00 €	39 000,00 €	7 800,00 €	46 800,00 €
03	TERRASSEMENTS - GROS OEUVRE - RAVALEMENT.	Entreprise TTA	44,017 %	43 095,36 €	43 095,36 €	8 619,07 €	51 714,43 €
04							
05							
06							
Totaux :				97 905,36 €	97 905,36 €	19 581,07 €	117 486,43 €